

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

LE/PL/2011-04A

Unité territoriale : UT 21

Subdivision : 1

Nom(s) du ou des inspecteurs : Laurent Eudes

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : Sans

Type d'inspection :  approfondie ou  inopinée ou  planifiée ou  carrière avec RGIE ou

Date de l'inspection : 12 janvier 2011  
 courante ou  ponctuelle  
 annoncée  circonstancielle  carrière sans RGIE

Motif de la planification :

Suivi des mesures mises en place par l'exploitant pour maîtriser la qualité des eaux pluviales du site, suite à la pollution du fossé récepteur de ces mêmes eaux début 2010.

Société : AMORA MAILLE

A

Commune : Chevigny Saint Sauveur

Activité : Agroalimentaire

Priorité : Locale

**Liste des installations inspectées :** L'inspection a porté essentiellement sur le collecteur des eaux pluviales de la ZI de Chevigny et les avaloirs d'eaux météorites du site qui s'y rejettent, sur la zone de stockage des bennes à sons de moutarde, et d'une manière générale sur toute installation pouvant être à l'origine d'une contamination du fossé précité.

**Thèmes :** EAU-Gestion des eaux pluviales. Prévention de la pollution du fossé en aval du site AMORA.  
Gestion des eaux de process.

**Référentiels de l'inspection :**

- Arrêté intégré
- APAE du 07/07/1999

**Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :**

Monsieur LAHRICHI Nabil : Directeur du site

Monsieur GROS François : Responsable environnement.

**Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :**

Éléments de contexte.

Par lettre en date du 03/08/2010 Monsieur le Maire de Magny-sur-Tille a attiré l'attention de la DREAL sur la pollution récurrente du fossé incriminé cité supra et la nécessité de supprimer les sources de contamination de ce dernier. Dans ce cadre il a été décidé de procéder à des inspections afin de s'assurer d'une part, de l'état actuel du milieu et d'autre part, des actions de l'exploitant pour maîtriser la qualité des eaux pluviales du site qui rejoignent le collecteur puis le fossé. Une première inspection en date du 6 septembre 2010 a permis de constater la mise en place des premières mesures constructives visant à permettre à l'exploitant de mieux maîtriser la qualité de ses eaux pluviales rejetées au réseau puis au fossé.

**Etat du fossé récepteur des eaux de pluie du site AMORA.**

Avant de procéder à l'inspection elle même sur site, l'inspection s'est rendue en aval de la ZI de Chevigny au niveau du fossé, dès que ce dernier n'est plus canalisé et puis en plusieurs autres points jusqu'à Magny-sur-Tille.

Cette fois-ci le fossé, même s'il présente encore des stigmates des rejets intempestifs passés, semble en meilleur état. Quelques très légères traces blanchâtres étaient visibles à la surface de l'eau du fossé. On peut penser qu'il s'agit de produits résiduels restés collés dans les canalisations enterrées en amont du fossé. Les eaux ne présentent pas d'odeur particulière.

#### Constats sur le site AMORA.

Les eaux du collecteur de la ZI à l'entrée du site sont très claires mais présentent en surface quelques traces d'hydrocarbures. Les eaux dans ce même collecteur à la sortie du site présentent les mêmes caractéristiques. On note l'absence de graines de moutarde et d'odeur de vinaigre.

A proximité se trouve la zone de dépotage des camions d'huile alimentaire et les bennes contenant les graines de moutarde. L'ensemble de la conception de ces zones est revue (mise sur rétention des camions lors de dépotage avec bras de dépotage fixe, de nouvelles bennes étanches vont être installées en lieu et place des anciennes) comme l'inspection l'avait demandée lors de sa précédente visite. Le gel n'a pas permis la finalisation de ces actions (importants travaux de maçonnerie). Toutefois, ces travaux vont dans le bon sens et seront achevés dès que les températures le permettront.

Une inspection dédiée après la finalisation des travaux sur les modalités de stockage et de dépotage des produits alimentaires y compris les graines de moutarde, permettra de s'assurer de la suffisance des mesures prises, visant à maîtriser tout risque de rejet intempestif au milieu naturel.

Dans ce but, il avait été également demandé à l'exploitant de définir précisément l'ensemble du réseau enterré d'évacuation des eaux pluviales du site et de déterminer son état. L'exploitant a fait inspecter l'ensemble de son réseau par caméra. Il a ainsi été découvert une fuite au niveau d'une canalisation d'évacuation d'eau usée qui se déversait dans le réseau d'eaux pluviales. Cette fuite a été immédiatement réparée, elle était sans doute à l'origine de la contamination du fossé puisque depuis aucune pollution n'a été constatée depuis. Enfin, l'exploitant a expliqué pour chaque conduite débouchant dans le réseau d'eaux pluviales son origine.

#### Analyse de l'inspection

Les mesures prises vont clairement dans le bon sens. On peut espérer qu'elles soient suffisantes pour maîtriser la qualité des eaux pluviales rejetées puisque depuis la réparation de la conduite endommagée aucun nouveau rejet intempestif n'a été constaté.

L'inspection procédera toutefois à une nouvelle inspection détaillée sur ce thème dans les mois qui suivent.

#### **Suites envisagées :**

Observations à traiter par courrier.

#### **Liste des documents établis suite à la visite :**

Lettre à l'exploitant

**Date et signature du ou des inspecteurs : 18 janvier 2011**

L' Inspecteur des Installations Classées



Laurent EUDES